

8* ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE

Le mardi 25 octobre 2022 à 19h30

Conseil de quartier de Saint-Émile

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Manon Therrien	Présidente
Mme Annie Lafrance	Vice- présidente
Mme Geneviève Lemieux	Secrétaire
M. David Routhier	Trésorier
Mme Joanne Gagné	Administratrice (en visioconférence)
Mme Désirée Nsenzabera	Administratrice (en visioconférence)
Mme Elise Grou	Administratrice (en visioconférence)

ÉTAIT ABSENT

Aucun

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS;

M. Steeve Verret	Conseiller municipal du district de Lac Saint-Charles-Saint-Émile
Mme Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques
Mme Henriette Lafond	Secrétaire de soutien
Mme Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme, gestion du territoire
Mme Bianca Dusseault	Présidente de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles

Outre les personnes mentionnées, 9 citoyens assistaient à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19h30

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Geneviève Lemieux et appuyé par Mme Annie Lafrance d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER : **Boulevard de la Colline : permettre l'entreposage sur certains terrains commerciaux et industriels.**

a) Présentation du projet et modification réglementaire

La consultation publique a pour but de présenter les modifications réglementaires et d'entendre les questions et commentaires des citoyens.

L'adoption du règlement se fera le 6 décembre 2022.

La consultation publique de ce soir vise à modifier le règlement de la zone 620 FA, R.C.A. 6V.Q. 31814524, sur le Boulevard de la Colline. La modification demande l'ajout du règlement C 40 générateur d'entreposage usuel mais à la condition que les propriétaires respectent certains critères. Le règlement permet l'entreposage extérieur de bois, pièces de métal, plastique, outils et grosse machinerie. Il interdit la transformation de produits pétroliers, chimiques ou engrais, peinture, cuir, pâte et papier etc... Cette modification a pour but d'empêcher l'infiltration de ces produits dans les cours d'eau avoisinants.

Les critères de l'usage conditionnel sont :

- qu'il soit conforme au règlement C 40 générateur d'entreposage,
- l'entreposage extérieur seulement,
- le traitement des eaux usées,
- l'usage d'un séparateur d'huile si nécessaire.

b) Questions et commentaires du public

1. Il faudrait noter les soulèvements de poussière, le conseil peut soumettre de nouvelles conditions
2. Il n'y a pas de perte des droits acquis pour les anciens propriétaires
3. La réglementation sera appliquée seulement pour le changement d'usage du bâtiment

c) Questions et commentaires du conseil de quartier

1. La réglementation est la même pour les 2 côtés de la rue.
2. Pour un changement de propriétaire, la réglementation reste la même s'il n'y a pas de changement de vocation du commerce.
3. Il y aura une amélioration dans les conditions, présentement il n'y a aucun contrôle.

4. Il y aura un maximum pour les hauteurs d'entreposage afin d'éviter les amoncellements mais le conseil de quartier peut imposer de nouvelles conditions.

d) Recommandations du conseil de quartier

Mme Dominique Gagnon demande le vote.

- Approuvé tel quel : 6
- Refusé : 0
- Avec modification : 0
- Abstention !

Résolution - 22 - CA - 28

Le conseil de quartier recommande l'adoption du projet de modification du règlement de la zone 620 FA, R.C.A.6V.Q. qui vise l'entreposage sur certains terrains commerciaux et industriels sur la Boulevard de la Colline.

Mme Manon Therrien Propose
Mme Geneviève Lemieux appuie

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

a) Développement résidentiel Scierie Leduc

M. David Routhier a assisté à la présentation des nouveaux plans du quartier de la Scierie Leduc, il mentionne que ces plans sont satisfaisants avec 180 unités d'habitation, mais il déplore le fait qu'il n'y ait qu'une seule sortie possible sur l'Avenue Lapierre et une sortie d'urgence sur la rue Auguste Renoir. Cette situation engendra beaucoup de trafic et de la congestion dans ce secteur. Par contre la rue Élisabeth II sera élargie à 3 voies et on ajoutera des lumières de circulation.

L'hiver, il faudra sensibiliser les citoyens au fait que le sentier de motoneige passe dans ce secteur et qu'il pourra y avoir du bruit à proximité.

Le projet est conforme aux règlements. Il n'y a pas eu de consultation publique, le projet était déjà prévu mais, en 2008, M. Steeve Verret avait demandé un changement de zonage pour rendre à ce secteur, la vocation habitation et non agricole.

Cette modification a été faite afin de limiter les constructions industrielles et agricoles.
(ex : porcherie)

- M. Steeve Verret mentionne que les 2 lumières de circulation sur L'Avenue Lapierre ne sont pas synchronisées parce qu'il n'y a pas encore la fibre optique. Plus tard la synchronisation des 3 feux pourra se faire avec l'arrivée de la fibre optique.
- Le secteur n'a pas eu besoin de décontamination car la scierie entreposait seulement du bois sur ses terrains.

b) Sécurité routière

- Mme Annie Lafrance annonce que les affiches ont été installées jusqu'au 6 novembre. Les secteurs visés sont les zones scolaires soit les rues autour des 4 écoles.
- Le comité se réunira un peu plus tard pour les actions durant la période d'hiver.
- Plusieurs conducteurs d'autobus scolaires se plaignent que les automobilistes ne respectent pas les signaux clignotants des autobus. Des appels ont été faits au 311 et une présence policière s'est manifestée. Une prochaine campagne de sécurité routière est suggérée à l'été 2023 pour la sécurité autour des terrains de jeux

c) Photo identitaire

À la dernière réunion, Mme Dominique Gagnon mentionnait que la Ville demandait des photos identitaires de chaque arrondissement afin de représenter chaque quartier de la ville de Québec. Le conseil étudiera ce dossier à une prochaine réunion.

5. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

- M. Steeve Verret annonce qu'un arrêt obligatoire sera installé à l'intersection des rues Elzéar Villeneuve et Lapierre, suite à la demande d'un citoyen à la réunion du 27 septembre dernier.
- Un arrêt obligatoire et un passage pour piétons sont à l'étude pour l'intersection des rues Vénus et Lapierre.

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun commentaire ou question

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Mme Geneviève Lemieux propose l'adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022, Mme Annie Lafrance appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCE, TRÉSORERIE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

a) Correspondance (courriels et Facebook)

- Mme Geneviève Lemieux mentionne qu'il y avait une séance d'information sur la démolition des bâtiments le 6 octobre 2022.
- Une invitation pour la soirée des bénévoles qui a eu lieu le 28 septembre 2022

b) Approbation des dépenses

M. David Routier mentionne qu'il a reçu le chèque de 3000.00\$ pour la sécurité routière et qu'il a été déposé le 29 septembre 2022.

M. David Routier demande une résolution pour un chèque de 80.00\$ pour frais de secrétariat

Résolution - 22 - CA - 29

M. David Routier demande une résolution pour un chèque, de 80.00\$ à Mme Henriette Lafond pour le procès-verbal du 27 septembre 2022.

Mme Annie Lafrance propose
Mme Geneviève Lemieux appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité

9. DIVERS

Mme Annie Lafrance annonce sa démission comme administratrice et vice- présidente du conseil de quartier de Saint-Émile mais elle restera quand même membre du comité de sécurité routière.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Manon Therrien propose la levée de l'assemblée à 21 h 16
Mme Annie Lafrance appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.